

Image not found or type unknown



Changement de vehicule en leasing

Par **BOUQUETC**, le **01/04/2010** à **14:45**

Bonjour,
Après un contrat de 36 mois en leasing et 1 mois avant l'échéance j'ai décidé changer de véhicule toujours en leasing chez le même constructeur. Pendant l'attente de la nouvelle voiture, l'ancienne m'a été laissée à disposition.
Malheureusement la livraison a eu plus de 2 mois de retard, pendant cette période CREDIPAR à continuer de me prélever 3 loyers supplémentaires au- delà du contrat de 36 mois. Après livraison du nouveau véhicule je demande donc à CREDIPAR de me rembourser les mensualités supplémentaires de l'ancien contrat s'agissant pour moi d'une vente forcée et d'un surcout, le retard ne dépendant pas de moi.
CREDIPAR se refuse au remboursement, prétendant que j'ai eu l'usage de l'ancien véhicule pendant cette période d'attente de livraison.
Qu'en pensez-vous?
Au plaisir de vous lire, Merci.
M. Bouquet